

01

Prendre contact avec la mairie de la commune où se situe le projet avant toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin de préciser les besoins, définir les contraintes et étudier sa faisabilité.

02

Déposez vos demandes d'urbanisme en ligne sur guichet-unique-ads.grand-dax.fr (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable,...)

> CONNAÎTRE L'AGGLO > VIVRE AU GRAND DAX > VOS DÉMARCHES > ENTREPRENDRE

La procédure d'obtention d'une autorisation d'urbanisme est gratuite. Le Grand Dax intervient exclusivement pour le compte des communes, dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

... **Bon à savoir** ...

- Dans chacune des mairies du Grand Dax, le dépôt de dossier au format papier reste possible, mais leur instruction sera menée de manière dématérialisée. Les porteurs de projet sont donc encouragés à utiliser LA PLATEFORME DE DÉPÔT EN LIGNE pour le dépôt de leurs autorisations.
- Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation. La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.
- La commune a 1 mois pour délivrer une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.
- Pour tout projet excédant 150 m² – création ou extension – vous avez obligation de faire appel à un architecte.